RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3J HOSPITALITY
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : CAEN (14000)
9 rue Sadi Carnot
RCS CAEN 522 080 274

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 19 MARS 2025

Le 19 Mars 2025 à 09 heures, au siège social, l'Associé unique de la Société 3J HOSPITALITY, la Société GROUPE SJEAN elle-même représentée par son gérant Monsieur Sébastien JEAN, détenant la totalité des 10 000 actions composant le capital, a pris les décisions ci-après, afférentes au transfert de siège social et au changement de dénomination sociale.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE 3J HOSPITALITY (RCS CAEN 522 080 274)

L'Associée unique, décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la société :

De : 9 rue Sadi Carnot 14000 CAEN
A : 5 rue Recteur Daure 14000 CAEN

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DES STATUTS

L'Associée unique et Président, décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL
Le Siège social est fixé à :
CAEN (14000) – 5, rue Recteur Daure »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Associée unique, décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original ou de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président et Associée unique La Société GROUPE SJEAN Représentée par son Gérant : Monsieur Sébastien JEAN
[redacted]